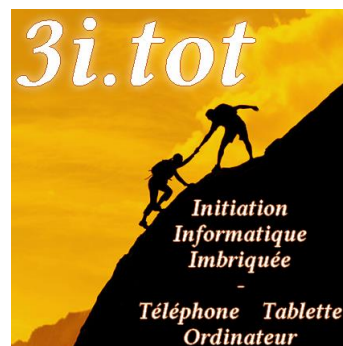


3i_TOT

*L'association se propose de démystifier
l'usage des matériels électroniques*

Téléphone Ordinateur Tablette



Lieu de l'activité :
Montagny-les-Beaune
salle des associations
à côté de la salle des fêtes

2 séances hebdomadaires le jeudi
de 09h00 à 12h00
de 20h00 à 23h00

Mail : aux3itot@lilo.org Blog : <http://aux3itot.canalblog.com/>

Créée officiellement le 22 décembre 2018 (JO n° 20180051, annonce 302), l'association « 3itot » référencée W211005697 était opérationnelle dès le jeudi 3 janvier 2019.

L'initiation fournie à ce jour (27 nov 2019), est, et restera dispensée par des bénévoles (cf. nos statuts).
48 adhérents répartis sur 11 communes, ont pu explorer de nombreux sujets dans chacun de nos domaines majeurs :

Téléphone et Tablette :

10 ateliers de natures différentes

*Imprim écran
Usage du GPS
Gestion des contacts
APN, réglage et prises de vue
Installation d'une application
Scann document et envoi direct
Mails et envoi de pièces jointes
Transfert fichiers (doc, image ... etc)
Extraire une vidéo, une musique de Youtube
Classement des widgets, et ancrage sur écran*

Ordinateur :

26 ateliers de 9 natures

12 ateliers Images
05 ateliers Gestion des fichiers
01 atelier C'est quoi les réseaux
01 atelier Découverte du tableur
03 ateliers Mise en place de textes
01 atelier montage vidéo (PhotRécit3)
01 atelier montage vidéo (MovieMaker)
01 atelier Web accès aux Administrations
01 atelier Mail (envoi, transfert, Pièces Jointes)

A ce jour (27 nov 2019), tous les jeudis matins et soirs de l'année ont été investis, exception faite de 4 jeudis de relâche. Ceci représente 41 matinées ou soirées de 3 heures pour chacun des groupes différenciés (chaque adhérent choisi, dans la mesure des places disponibles, de participer en matinée ou soirée toute l'année _ l'assurance nous fait obligation de ne pas dépasser 36 personnes sur le plateau).

Cette activité représente donc un maximum de 123h d'initiation par groupe (certains adhérents décidant de participer ou non à tel ou tel sujet, par désintérêt ou manque de disponibilité ; aucun rattrapage « solo » n'est pratiqué).

Signalons pour finir, la nécessité d'un travail personnel à domicile ; implication sans laquelle il ne peut y avoir d'ancrage de l'acquis ... l'absence d'effort personnel rend de fait toute participation vaine (article 3 de nos statuts).